

Langues officielles—Loi

Toute raison sociale qui n'existe pas en français doit être modifiée d'ici au 31 décembre. Que s'est-il passé quand M. Bourassa a proposé de modifier la Loi 101? Le 17 avril, 25 000 personnes ont manifesté en faveur du français au Québec. A-t-il été alors question du bilinguisme? Y a-t-il quelqu'un pour défendre les 800 000 anglophones de la province de Québec?

Ce projet de loi est une mesure draconienne. Il va modifier l'aspect du Canada. Tout ce que je puis conseiller à mes collègues anglophones qui sont fiers de leur patrimoine et veulent le moindrement que ce pays continue à progresser, c'est de rejeter le projet de loi. Créons le bilinguisme là où il se doit, c'est-à-dire dès l'école primaire. Permettons à nos enfants d'être bilingues, mais ne le leur imposons pas.

La présidente suppléante (Mme Champagne): J'ai examiné les arguments du secrétaire parlementaire à propos de l'amendement présenté par le député de Saint-Jacques (M. Guibault). Ces arguments seraient valables dans le cadre d'un débat, mais ils ne constituent pas un motif raisonnable pour déclarer l'amendement irrecevable. Par conséquent, nous allons poursuivre le débat sur l'amendement du député de Saint-Jacques.

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Madame la Présidente, j'apprécie l'occasion qui m'est offerte de dire quelques mots du projet de loi C-72 à l'étape du rapport. Je suis particulièrement heureux d'avoir la possibilité de parler des amendements qui portent sur les deux côtés de la question, visant à renforcer le projet de loi ou à l'affaiblir en attaquant le principe constitutionnel de l'égalité du français et de l'anglais dans notre vie nationale.

Il est particulièrement important de faire ces remarques immédiatement après les observations du député de Simcoe-Sud (M. Stewart). Il a essayé de faire appel aux sentiments de ses collègues, en particulier dans le caucus du gouvernement, en réveillant de vieilles craintes et en suscitant de viles émotions. Il est encore plus nécessaire de reconnaître l'importance de notre politique de bilinguisme officiel et de parler de ce qui s'est passé au comité législatif qui étudiait ce projet de loi.

Après les activités constitutionnelles du début des années 80, l'adoption d'un projet de loi visant à codifier les lois du Canada est une question à laquelle sont confrontés les gouvernements depuis 1983. Il incombe à l'actuel gouvernement conservateur d'entreprendre ce travail.

Nous qui avons siégé au comité mixte permanent avons attendu bien des mois en nous demandant si nous recevions un projet de loi qui renouvellerait vraiment la politique de bilinguisme officiel à laquelle s'est engagé le gouvernement en 1969. Le projet de loi C-72 a été déposé à la Chambre il y a plus d'un an. À la fin de l'hiver, il a atteint l'étape de la 2^e lecture et a finalement été mis aux voix. Lorsqu'on a finalement consulté la Chambre à l'étape de la 2^e lecture, aucune voix ne s'est prononcée contre le projet de loi C-72. Il est bon de le souligner étant donné les travaux ultérieurs du comité législatif qui nous sont maintenant communiqués à l'étape du rapport du projet de loi. Nous savons que le vote à l'étape de la deuxième lecture est le point crucial où la Chambre des communes indique si elle accepte ou non le principe du projet de loi. Ceux qui s'y opposent devraient manifester leur opposition

à ce moment-là, comme le font souvent les partis de l'opposition. Cependant, il n'y a pas eu de vote contre ce projet de loi, qui a semblé recevoir l'appui unanime de la Chambre et qui a été renvoyé à un comité législatif.

Le comité a passé de longues heures avec les ministres et les fonctionnaires de divers ministères, écoutant attentivement ce que les témoins avaient à dire au sujet du projet de loi. Nous avons ensuite procédé à un examen détaillé de chacun des articles du projet de loi.

Le député de Winnipeg—Assiniboine (M. McKenzie) a dit que le comité avait refusé d'entendre certains témoins. Il est vrai que toutes les personnes qui auraient peut-être voulu critiquer le principe de base du projet de loi n'ont pas été entendues.

Je sais qu'il y a des Canadiens de l'Ouest qui s'opposent au bilinguisme. J'ai grandi dans cette région et j'y ai enseigné à l'université. Je connais très bien leurs sentiments. Certains des représentants de cette région qui auraient pu témoigner ne l'ont pas fait. Lorsque le comité législatif s'est rendu compte que les premières personnes à qui on a offert cette possibilité n'étaient pas prêtes à venir ici pour exprimer leur opposition et s'engager dans un débat avec les membres du comité, celui-ci a décidé d'entreprendre l'étude article par article du projet de loi étant donné l'appui qu'il avait reçu à la Chambre à l'étape de la deuxième lecture.

La motion n° 1A, présentée par le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier), vise à réinsérer dans le projet de loi une formulation qui y était au moment de la deuxième lecture. Un fonctionnaire du ministère de la Justice a affirmé que cette formulation était essentielle au projet de loi pour les minorités de langue officielle au Canada.

Les termes «*extend*» en anglais et «*renforcer*» en français ont été retranchés du projet de loi à la suite d'une proposition faite un mardi tard dans la soirée, qui a été adoptée le lendemain après-midi.

Le député de Simcoe-Sud (M. Stewart) ne devrait pas oublier que le fonctionnaire du ministère de la Justice disait que le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) avait promis à la minorité anglophone du Québec que le libellé du projet de loi C-72 renforcerait les lois linguistiques canadiennes. Je trouve que la minorité francophone hors Québec était aussi concernée par cette promesse.

Voilà les meilleures raisons d'admettre les conséquences politiques de cette affaire et de respecter l'importance de l'amendement présenté par le député d'Ottawa—Vanier.

Il semblait clair que c'était la dernière tentative pour essayer d'inciter les membres conservateurs du comité à appuyer le projet de loi. Si ces termes étaient retranchés et que l'on faisait le compromis final, on pourrait faire rapport du projet de loi à la Chambre et l'adopter. C'est toutefois parce que cette tentative a échoué, et à cause de tous ces amendements, que nous nous trouvons dans une situation insolite où les partis de l'opposition et une forte majorité des ministériels appuient le projet de loi alors que brusquement une opposition qui ne s'était pas manifestée à l'étape de la deuxième lecture s'exprime au moyen d'amendements.